

Maturité mention bilingue par séjours linguistiques et scolaires (MMBs)

*pour les élèves actuellement en 1^{re} année
inscrits dans la filière MMBs*

Objectifs

- Accroître l'acquisition de compétences en langue de communication (allemand ou anglais).
- Permettre l'acquisition d'un vocabulaire et de concepts spécifiques à certaines disciplines.
- Approfondir les connaissances culturelles liées à la langue d'immersion.

Deux types de séjour

1. **Séjour court:** un séjour *d'un semestre* dans un gymnase de la région linguistique concernée pendant le 1^{er} semestre.
2. **Séjour long:** un séjour *d'une année* complète dans un gymnase de la région linguistique concernée, durant toute la 2^e année.

Organisation du séjour en 2^e année

Informations en 2^e partie de séance par
Mme Catherine Sonino

Attachée de direction DGESII, Responsable Unité transversale Echanges et Mobilité
DIP

1^{re} année : début du processus

A la fin du 1^{er} semestre de 1^{re} année :

- Bilan intermédiaire et confirmation des intentions de poursuite dans la filière MMBs, en portant une attention particulière aux éléments suivants :
 - Français : moyenne ≥ 4.5
 - Langue concernée : moyenne ≥ 4.5
 - Moyenne générale et promotion

Ces critères doivent être atteints en fin d'année

- Séance élèves de 1^{re} MMBs avec ceux de 3^e - 4^e.

1^{re} année : suite du processus

Au cours du 2^e semestre de la 1^{re} année :

Séminaire de sensibilisation: 4 séances obligatoires le mercredi après-midi : introduction à la culture du pays ou de la région d'accueil ainsi qu'à l'autonomie dans l'éloignement (cadres familial et scolaire).

Dates 2023: mercredis 15 mars - 22 mars -29 mars – 5 avril

1^{re} année : suite du processus

A la fin de l'année :

Confirmation du maintien dans la filière (notes de 4.5 atteintes en FR et AN/AL)



Sortir de la filière MMBs ne signifie pas obligatoirement l'abandon du projet de séjour. L'élève peut tout à fait effectuer un séjour linguistique hors maturité bilingue, dont les conditions de retour sont identiques à celles du séjour dans le cadre de la maturité bilingue



Le renoncement tardif à un projet de séjour annoncé durant le 1^{er} degré peut conduire à une affectation dans un autre collège, selon les contraintes d'effectifs

Durant le séjour



*IL N'EST PAS ATTENDU DE L'ELEVE
QU'IL MENE DE FRONT LA SCOLARITE SUISSE
ET CELLE DU PAYS D'ACCUEIL.*

TOUTEFOIS, LES PROGRAMMES DES BRANCHES
QUE L'ELEVE SOUHAITE INVESTIR DURANT SON SEJOUR
SONT A DISPOSITION AUPRES DES COLLEGES GENEVOIS.

POUR LES ELEVES PARTIS 1 ANNEE,
LES PARENTS COMPLETENT VERS MARS-AVRIL L'INSCRIPTION DANS LE DEGRE SUIVANT
ET CONFIRMENT LE PROFIL (OS – OC – L2 – MU/AV - MA1 ou 2).

CES CHOIX SONT DEFINITIFS.

Retour d'un séjour court en 2^e année

Séjour au 1^{er} semestre: l'élève termine sa 2^e année normalement. Le 2^e semestre détermine alors la promotion.

Pour poursuivre son parcours en 3^e année MMBs, l'élève doit être promu avec la note de la langue d'immersion ≥ 4.5 si DF et ≥ 4.0 si OS.

Si ces conditions ne sont pas remplies, l'élève poursuit le parcours ordinaire.

Retour d'un séjour long en 2^e année

Si moyenne générale de fin de 1^{re} année ≥ 5.0 ou si total français + les 2 langues étrangères choisies + mathématiques ≥ 19.0 :

 *l'élève est admis directement en 3^e année.*

Si aucune des deux conditions n'est remplie (aucune dérogation accordée):

 *l'élève intègre la 2^e année; il ne s'agit pas d'un redoublement.*

Remarque: l'élève peut intégrer la 3^e année s'il a été promu d'un collège suisse allemand reconnu, suivant un programme similaire à celui de 2^e année du collège de Genève.

Retour d'un séjour long en 2^e année

Si, après son séjour, l'élève doit intégrer la 2^e année:

- **Il ne suit pas de cours d'immersion en 2^e année:** ces cours commencent en 3^e année seulement;
- Pour continuer en MMBs, il doit terminer l'année avec une note annuelle dans la langue d'immersion ≥ 4.5 si DF et ≥ 4.0 si OS;
- Ses moyennes annuelles de 2^e année en Chimie et en Arts (AV ou MU) constituent ses notes anticipées de maturité; aucune épreuve supplémentaire de rattrapage n'est nécessaire.

Rattrapage des notes anticipées de maturité

Arts (musique/arts visuels) DF, Chimie DF

- **Séjour court au 1^{er} semestre de la 2^e année:**
 - ➔ Rattrapage des notes au cours du 2^e semestre de la 2^e année
- **Séjour long en 2^e année et intégration en 3^e année au retour:**
 - ➔ Rattrapage des notes au cours du 1^{er} semestre de la 3^e année
 - Si l'élève suit ces cours en OS, il n'y a pas de rattrapage prévu: la note annuelle de 3OS est reprise comme note de maturité.

Poursuite du parcours en 3^e et 4^e

Elève parti en séjour court:

- 1 cours de sciences humaines en 3^e année
- 2 cours de sciences humaines en 4^e année.
- Travail de maturité **dans la langue d'immersion**



Les cours en immersion sont principalement le mercredi après-midi



Elève parti en séjour long:

1 cours de sciences humaines en 3^e et 4^e années **dans la langue d'immersion.**

Un deuxième cours de sciences humaines en 4^e année et/ou le travail de maturité sont **encouragés dans la langue concernée afin de maintenir les compétences linguistiques acquises durant le séjour.**

Conditions de maintien dans le parcours

Pour poursuivre son parcours en 4^e MMBs, l'élève doit être promu avec :

- note de la langue d'immersion ≥ 4.5 si choisie en DF
- note de la langue d'immersion ≥ 4.0 si choisie en OS

Si ces conditions ne sont pas remplies, l'élève poursuit le parcours ordinaire.

Conditions d'obtention du titre

Résultats satisfaisant aux conditions fédérales

Séjour court effectué selon les modalités ainsi que:

1 cours de sciences humaines suivi en 3^e et 2 cours de sciences humaines suivis en 4^e dans la langue choisie.

Travail de maturité rédigé et soutenu dans la langue choisie.

Séjour long effectué selon les modalités ainsi que:

1 cours de sciences humaines suivi en 3^e et 4^e dans la langue choisie.

Contacts

Monsieur Lionel Stücklin, doyen responsable de la MMBs au Collège de Saussure

lionel.stucklin@etat.ge.ch

Monsieur Mikhail Chakhparonian, doyen responsable de la MMBs au CECG Madame de Staël

mikhail.chakhparonian@edu.ge.ch – Classroom MMBs

Madame Catherine Sonino, disponible pour les questions relatives aux séjours.

catherine.sonino@etat.ge.ch /022 327.06.43

→ Tous les documents relatifs à la MMBs et aux séjours sont disponibles sur le site web EL&M : <https://edu.ge.ch/site/elem/>